



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/SC

ARRETE N°2024/2038

portant retrait de délégation de fonction



Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 L 2122-20 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du 2 février 2023 fixant le nombre d'Adjointes au Maire

Vu l'élection des Adjointes du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

Vu l'arrêté n°2020/822 portant délégation de fonction à Madame Anne-Catherine GOETZ

arrête :

Article 1

L'arrêté de délégation de fonction n° 2020/822 du 4 juillet 2020 est abrogé.

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et dont ampliation sera notifiée :

- à Mme Anne-Catherine GOETZ,
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 17 septembre 2024

Madame le Maire

Michèle LUTZ

Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- au service des moyens généraux pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- à la direction culture,
- la Haute Autorité pour la transparence de la Vie Publique (HAPTVP),
- à M. Le procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse,
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse.